

OCTOBRE 2017

Documents spécifiques demandés au titre du code de l'environnement

Société Parc Eolien Nordex 72 S.A.S.

23 rue d'Anjou

75008 PARIS

Communes de

Agnicourt-et-Séchelles,

Montigny-le-Franc,

Tavaux-et-Pontséricourt (02)



NOMENCLATURE

AR-24	AU 3	SITUATION
AR-25	AU 10.2:	PLAN GENERAL
AR-26	AU 3:	CARTE 1:50000
AR-27	AU 4:	PLAN D'ENSEMBLE N°1 DU PARC EOLIEN
AR-28	AU 4:	PLAN D'ENSEMBLE N°2 DU PARC EOLIEN
AR-29	AU 5:	PLAN N°1 DU PARC EOLIEN
AR-30	AU 5:	PLAN N°2 DU PARC EOLIEN
AR-31	AU 5:	PLAN N°3 DU PARC EOLIEN
AR-32	AU 5:	PLAN N°4 - POSTES DE LIVRAISON 1-2

conseillé de procéder à un bornage contradictoire afin de garantir au moins les limites des parcelles d'implantation avant les phases de travaux.

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle est interdite sans accord écrit du bureau d'études. Les limites cadastrales issues des sections digitalisées sont données à titre indicatif, de même que les coordonnées des éoliennes en découlant. Ces positions sont suffisantes pour la phase du Permis de Construire. Il est fortement

ANNEXE 3

EXTENSION DU PARC EOLIEN DE L'EPINE MARIE MADELEINE

DOSSIER ADMINISTRATIF

COMMUNES DE MONTIGNY-LE-FRANC, TAVAUX-ET-PONTSERICOURT ET AGNICOURT-ET-SECHELLES



SOMMAIRE

MAITRISE D'ŒUVRE

MO ARCHITECTES



Date: 07/12/2016 Indice: A













